

Vol. 2, No. 1, avril 2026



Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Eshohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– **Les citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

N'Zué Koffi Arsène GNA

Analyse comparative des facteurs socio-économiques influençant les parcours thérapeutiques des réfugiées centrafricaines et communautés hôtes congolaises 9-30

Fidèle Wendegouidi OUEDRAOGO

Compétition et représentativité culturelle à la Semaine Nationale de la Culture au Burkina Faso 31-47

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN

Entre tradition ancestrale et modernité numérique : l'écartèlement identitaire du chrétien Agni moronou 48-65

Innocent Atehghang AFUHINGHANG

The grievances theory versus transnationalism and the Cameroon anglophone question: from 1961 to 2017 66-84

Sasso Sidonie Calice YAPI, Noël Jean Charles Abel YAPO

Médias Sociaux et Construction Identitaire des Étudiants à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire : Entre Socialisation Numérique et Stress Académique 85-97

Bodji Georges Duvalier N'DRÉ, Nibé Dramane SILUÉ, Gahoun Brice Aubain GBODJÉ

Construction identitaire et médiatisation de la fête de Pâques par SOLIBRA 98-111

Soumaïla MARE

État, entre collaboration, concurrence et recentralisation : repenser la gouvernance de la culture et du tourisme au Burkina Faso 112-124

Adoté Akué AKPABIE

Précarités socioéconomiques et culturelles, stratégies politiques et déficit de consolidation démocratique au Togo 125-146

Sidiki COULIBALY, Lassana NASSOKO

La réception de la poésie française dans l'enseignement secondaire au Mali 147-158

Bi Naga Landry BOTTY

Nos sociétés contemporaines à l'épreuve des technologies émergentes : la révolution numérique, une nouvelle ère 159-170

Dié Octave MANIGA

Les transports collectifs urbains à Abidjan face aux effets de la crise socio-politique de 2002 171-183

Boubacar Bamba KEITA, Lassana TOURE, Sékou Amadou TRAORE, Brehima KEITA

Modélisation et prévision des tendances des dépenses de santé au Mali (2008–2022) à partir des séries temporelles 184-199

Michel EONE, Nicéphore Assoua ELAT, Jean Marie Obourou EBERE

Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020) 200-217

Faustin GUEI, Philbert Kouadio KONAN, Karidia DIOMANDE, Jean-Aimée Assué YAO

Gestion des déchets solides, indicateurs environnementaux et risques sanitaires dans la ville de Bondoukou 218-234

Privat Sylvain BADELO, Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU

Pratiques agricoles des cotonculteurs et durabilité agroécologique dans le département de Korhogo 235-246

- MITAN, NGUEABAYE, NOUMBISSIE, FONKOUA**
Rôle des entrepreneurs tchadiens dans l'offre éducative : acteurs, stratégies et enjeux pour la gouvernance du système éducatif 247-265
- GANAME, KOUDOUGOU, OUEDRAOGO,**
Accès au foncier rural des femmes Mossé dans la province du Zoundwéogo région du Nazinon au Burkina Faso : entre normes sociales et réalités socio-économiques 266-284
- Rebecca Paule Jacqueline DO**
Conditions de détention et ses conséquences sur les détenus au pôle pénitentiaire d'Abidjan (PPA) 285-299
- Alfred Romuald GAMBOU, Yvette BAKINGU BAKIBANGOU**
L'éthique enseignante et les enjeux de la compréhension des ontologies plurielles des cultures 300-313
- Kouakou Daniel KOUAME, Kpassigué Gilbert KONE**
L'Église Confessante dans l'Allemagne Nazie : analyse historique et éthique d'une confrontation entre totalitarisme et conscience chrétienne 314-328
- Narcisse Rostand MIAFO YANOU**
Gouvernance militaire au Mali, au Burkina-Faso et au Niger et sens du présent 329-344
- Ibrahim POUNTOUGNIGNI**
L'hétérogénéité langagière comme facteur de la variation linguistique dans la francophonie négro-africaine : le cas de *Le fils-de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman et *La vie et demie* de Sony Labou Tansi 345-360
- Armel-Valéry TOGBO, Zana Moussa OUATTARA**
La démocratie à l'épreuve de la souveraineté : universalisme, particularisme et légitimation du pouvoir dans le discours politique de Teodoro Obiang Nguema 361-372
- Konan Chekinaël KONAN, Tinindia Kariatou YÉO**
La crise contemporaine des droits humains à l'épreuve de la responsabilité éthique : analyse philosophique d'Emmanuel Levinas 373-385
- Théodore HONBA**
La question de l'être comme urgence dans la philosophie contemporaine 386-397
- Nadine Carole NGON**
Mémoire, héritage et résistance culturelle bantou au Brésil 398-409
- Yao Célestin KOUAKOU**
La citation dans *quand on refuse, on dit non*, d'Ahmadou Kourouma : entre citation d'autorité et citation référentielle, un artifice pour une appropriation discursive 410-426
- Kobéna Fiéni Jean-Jacques KRA, Guikahué Daniel BISSOU**
De l'enclavement à l'attractivité : repenser le développement touristique du district du Zanzan par une approche systémique 427-442
- Yao Dieudonne KOUASSI, N'dri Yann Cedric KOUADIO, Yves Ayereby AYEREBY**
Analyse des impacts environnementaux de la dynamique récente du climat dans le département d'Adiaka 443-458
- Abras Rahama HAMIDE**
Alphabétisation fonctionnelle et réinsertion socioprofessionnelle des femmes en situation de prostitution dans la ville de N'Djamena 459-478

Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020)

Michel EONE

Enseignant-Chercheur
Département d'Histoire et Archéologie
Université de Dschang
ekeomi@gmail.com

Nicéphore Assoua ELAT

Enseignant-Chercheur
Département d'Histoire et Archéologie
Université de Dschang
anicephore@gmail.com

Jean Marie Obourou EBERE

Doctorant
Département d'Histoire et Archéologie
Université de Dschang
obourou567@gmail.com

Résumé

« Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020) », résulte des multiples tentatives infructueuses du Cameroun et de la Guinée Équatoriale à résoudre les différends qui les opposent depuis des dizaines d'années. Ce travail a vocation de montrer que contrairement à l'idée répandue de nos jours, l'Afrique dispose des mécanismes de résolution des conflits propres à elle qu'il convient d'explorer dans les crises qui minent le continent. Le Cameroun et la Guinée Équatoriale en sont un cadre bien approprié. Pour réaliser cet article, quelques interviews ont été faites en vue de compléter la recherche documentaire. Une approche chronologique et analytique pluridisciplinaire a aussi été mise à contribution. Il ressort de cette étude que les crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale reposent sur des fondements historiques coloniaux. Des voies diplomatiques occidentales modernes n'ayant pas jusqu'ici pu apporter des solutions durables, il convient de recourir à la *Maât* qui regorge une panoplie de mécanismes endogènes de rétablissement de paix et d'harmonie qui, des millénaires durant, a régulé les sociétés africaines.

Mots clés : *Maât*, crises frontalières et migratoires, solution africaine, tentatives de résolution, Cameroun, Guinée Équatoriale.

Reviving *Maât* : An African Solution to the Border and Migration Crises between Cameroon and Equatorial Guinea (1968-2020)

Abstract

« Reviving *Maât* : An African Solution to the Border and Migration Crises between Cameroon and Equatorial Guinea (1968-2020) », stems from the numerous unsuccessful attempts by Cameroon and Equatorial Guinea to resolve their conflicts. This work aims to demonstrate that, contrary to popular belief, Africa possesses its own conflict resolution mechanisms, which should be explored in the context of crises plaguing the continent. Cameroon and Equatorial Guinea provide a suitable case study. To prepare this article, several interviews were conducted to supplement the documentary research. A multidisciplinary chronological and analytical approach was also employed. This study reveals that the border and migration crises between Cameroon and Equatorial Guinea are rooted in colonial history. Since modern western diplomatic channels have so far failed to provide lasting solutions, it is necessary to resort to *Maât*, which

abounds with a range of methods for restoring peace and harmony and which, for millennia, has regulated African societies.

Key-words : Maât, border and migration crises, African solution, Attempts at resolution, Cameroon, Equatorial Guinea.

Introduction

Le Cameroun et la Guinée Équatoriale sont deux pays voisins d'Afrique Centrale qui obtiennent leur indépendance respectivement le premier janvier 1960 et le douze octobre 1968. Ils partagent près de 189 km² de frontière terrestre¹. On retrouve dans ces territoires les mêmes composantes sociologiques qui sont les *Fang*, les *Ntumu* et les Pygmées entre autres (D. Tsafack, 2018 : 53-55). Leurs relations n'ont pas toujours été stables. Plusieurs faits l'expliquent. Le soutien du Cameroun à la Guinée Équatoriale dans sa lutte pour la décolonisation, la gestion des réfugiés, le combat pour le contrôle des espaces territoriaux et même les conflits diplomatiques sont autant d'éléments marquants les rapports entre les deux pays.

Ce travail s'intéresse essentiellement aux différends migratoires et frontaliers. La *Maât* est un concept d'harmonie, d'équilibre, de vérité-justice et d'ordre. Elle régule les sociétés africaines depuis l'Antiquité. Elle a été au cœur des accords de paix entre l'Égypte pharaonique et certains pays du monde antique. Elle a aussi été une boussole dans les relations entre les grands Empires africains et l'Afrique du Nord au Moyen Âge. Ce concept a été résumé par Bernadette Menu comme l'ensemble des conditions qui font naître et qui renouvellent la vie (2001 : 129). *Maât* principe africain d'ordre social et cosmique ne peut-elle pas constituer une réponse adéquate et une solution durable dans la résolution du conflit entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale ?

Pour apporter des réponses à cette interrogation, il convient de faire appel aux théories du constructivisme et du relativisme culturel. La théorie constructiviste permet de mettre en lumière la réalité socio-politique et intellectuelle des règles de la diplomatie bâties sur des intérêts égoïstes sources de collision des deux pays. Le relativisme culturel développé entre autres par le sociologue William Graham Sumner (1840-1910) et l'anthropologue Melville Herskovits (1895-1963) prône quant à lui la vision culturelle propre aux peuples comme unique boussole devant servir de baromètre dans les relations avec les autres. Cette théorie permet de jeter un regard africain sur les relations entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale qui appartiennent d'ailleurs à un même univers culturel.

Ce cadre théorique est soutenu par une approche chronologique et analytique pluridisciplinaire. Cet article du champ des relations internationales relève les fondements des

¹ Cette frontière va de Kyé-Ossi à Campo côté Cameroun et d'Ébébiyin à Rio Campo côté Guinée.

différents conflits ayant marqué l'histoire des deux pays, les moyens déployés pour les régler et le nécessaire changement de paradigme avec l'adoption de l'éthique africaine de *Maât* comme alternative durable à ces différends.

1. Les fondements historiques des conflits frontaliers et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale

Depuis le boom pétrolier équato-guinéen des années 2000, la question des migrants camerounais fait l'objet de vives discussions entre les deux États, créant quelques fois des incidents. Toutefois, les déplacements entre le Cameroun et la Guinée ne se sont pas toujours faits dans un sens unique, chaque pays a accueilli les migrants du territoire voisin.

1.1. Un héritage colonial frontalier, source de conflits

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de cerner la notion de frontière. La frontière est une notion polysémique. Elle a souvent été redéfinie en fonction des contextes économiques, sociaux ou politiques (Y. Dubois, 2013 : 59). Les frontières sont à la fois administratives (nationales, régionales, départementales, communales), sociales, culturelles ou linguistiques. Elles prennent également diverses formes. Elles sont matérielles (douane, barrière) et même immatérielles.

Les frontières sont généralement source de tension et des zones de mobilité. Les frontières, écrit Frédéric Lasserre, « demeurent un objet géopolitique par excellence [...] ». Elles sont une construction sociale et politique qui reflète les rapports de force et permettent de structurer un espace » (1992 : 115). Elles constituent des limites de territoires entre les États, mais aussi des portes d'entrée et de sortie des usagers. Elles sont aussi l'une des marques caractéristiques de l'existence et de la définition de l'État. Certaines frontières pourvues en ressources pétrolières, minières et halieutiques sont l'objet d'intérêts divergents entre les États et les tracés arbitraires, source de conflits et de rivalités (Y. Dubois, 2013 : 59). Ce visage des frontières comme sujet géopolitique fonde les conflits entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

La frontière comme zone de mobilité est faite d'espaces transfrontaliers, de transformation des identités, de coopération, d'intégration économique, politique et culturelle. La mobilité des frontières est étudiée selon trois grandes approches : les flux, la coopération transfrontalière et les individus. La frontière constitue une zone de transit, de mobilité pour les populations de deux entités territoriales. Les activités commerciales, le travail frontalier, la mobilité résidentielle, la migration, sont autant de facteurs qui favorisent la perméabilité de la frontière. C'est le cas dans la zone frontalière de Kyé-Ossi.

Le tracé des frontières à la fin du XIX^e siècle, a permis à terme, de reconfigurer l'Afrique à travers des territoires «fantômes» sans réelle homogénéité. Il fut une conséquence directe du partage de l'Afrique par des puissances colonisatrices sous la houlette de l'Allemagne. Cette artificialité imposée par la conférence de Berlin de 1884-1885, demeure d'actualité. Ces découpages arbitraires et artificiels des territoires causent encore d'énormes préjudices au Cameroun et à la Guinée Équatoriale aboutissant quelques fois à des conflits ouverts et à des revendications territoriales (A. Moussa Ibrahim, 2019 : 55).

Ce traçage, marqué par la seule volonté des puissances coloniales, n'a tenu compte ni des particularités ethniques, ni des réalités linguistiques, encore moins religieuses ou politiques. Il a été fait dans l'ignorance absolue de la vitalité naturelle et géographique des communautés traditionnelles. À ce propos, Lord Salisbury déclare : « Nous avons entrepris de tracer sur les cartes des régions où l'homme blanc n'avait jamais mis le pied. Nous nous sommes distribués des montagnes, des rivières et des lacs, à peine gênés par cette petite difficulté que nous ne savions jamais exactement où se trouvaient ces montagnes, ces rivières, ou ces lacs » (Y. Person, 1975 : 21).

Le marquage des frontières entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale se caractérise par l'écartèlement des mêmes groupes ethniques dans deux entités politiques différentes accentuant de ce fait le caractère artificiel des frontières. En effet, leur érection a trouvé ces groupes ethniques sur le sol. Fixées par la France au Gabon, l'Allemagne au Cameroun et l'Espagne en Guinée Équatoriale (1885-1900), ces délimitations séparèrent les *Fang*, les *Ntumu* et les *Mvaèn* qui, autrefois vivaient en communion. Ils furent alors disséminés au-delà des trois frontières en dépit de leurs caractéristiques et liens physiques, économiques, culturels et spirituels communs.

Les tribus se sont éparpillées et soumises à des pouvoirs politiques qui ne sont pas compatibles à leur vécu habituel, ce qui conforte les nouveaux États à s'engager dans l'aventure de contestation de ces frontières. Ces frontières artificielles seraient à l'origine de plusieurs autres maux tels que l'instabilité et surtout le sous-développement comme le pense l'ancien secrétaire général des Nations Unies Boutros Boutros-Ghali lorsqu'il rappelle : « Si toutes les frontières sont artificielles, celles des États du continent africain le sont plus que toutes les autres, c'est pourquoi elles contribuent si largement à perpétuer l'instabilité et le sous-développement » (L. Karamoko Outara, 2014 : 14). Cela se vérifie avec le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

Le troisième facteur source de conflits entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale se trouve être l'imprécision et la mobilité des frontières entre les deux voisins. Au fait qu'elles soient artificielles s'ajoute une volonté expansionniste des uns et des autres. La délimitation de la frontière méridionale du Cameroun fut actée par la Convention germano-française du 24 décembre 1885 qui

marquait les possessions allemandes et françaises sur le « parallèle de Campo ». La frontière du Cameroun et de la Guinée Équatoriale fixée par les puissances tutélaires fut essentiellement terrestre. Toutefois, ce contact incita moult déplacements des limites territoriales des acteurs. A. R.I.S. Tayo (2017 : 69) précise :

Les déplacements de bornes et de villages furent l'occasion du déploiement sur le terrain de commissions de reconnaissance ou de délimitation. Entre 1906 et 1908 par exemple, la commission Foerster-Enrique descendit sur le terrain et adopta comme repère de la frontière, la boucle du Ntem. De même, à la suite du déplacement d'une borne frontalière, une commission de reconnaissance descendit sur le terrain le 27 juin 1927.

Le caractère très imprécis et mobile de cette frontière peut être aujourd'hui à l'origine des tensions entre les deux États, car ayant été déplacée maintes fois et violée de part et d'autre. Comme le souligne M. B. Medjo Medjo, l'hostilité de Macias Nguema vis-à-vis de ses voisins « s'est manifesté par les empiètements de terrain au niveau de leurs frontières communes. La pomme de discorde au sujet de la dispute de Kyé-Ossi était à la fois les empiètements illégaux et l'immigration des Équato-guinéens dans les arrondissements d'Ambam au Cameroun et de Kyé-Ntem au Gabon» (2021 : 16). Cette violation de la frontière terrestre Cameroun-Guinée Équatoriale a créé l'illusion qu'elle commencerait à Akomvang à l'intérieur du territoire camerounais.

Le dernier élément, cause des conflits est l'ambition du Cameroun de s'unir avec la Guinée. En effet, s'appuyant sur l'histoire coloniale allemande qui fit du Kamerun un territoire d'environ 750 000 km² avant sa partition, et aidés par l'écartèlement des mêmes peuples de part et d'autre de la frontière, certains Camerounais soutinrent l'idée d'unification avant la proclamation de l'indépendance de la Guinée. Ce fut le cas des leaders de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui revendiquaient l'indépendance du Kamerun sur la base des frontières laissées par l'Allemagne (N. Mouelle Kombi, 1996 : 69). Ces affinités ethniques et linguistiques poussèrent Paul Soppo Priso à considérer la Guinée Équatoriale comme un prolongement du Cameroun et recommanda la création d'une forte communauté camerounaise à Rio Muni afin de faciliter l'intégration. Le Président Ahmadou Ahidjo lui-même sembla succombé à cette tentation. Il déclara être favorable à accueillir les Équato-guinéens qui, ayant usé de leur droit à l'autodétermination pourraient choisir librement le rattachement au Cameroun². Cette idée ne laissa d'ailleurs pas indifférents les nationalistes équato-guinéens³. Ces soutiens multiples n'empêchèrent pas l'échec de

² C'est avec ces propos que le Président de la République Fédérale du Cameroun ouvrit le 4^e congrès de son parti Union Camerounaise (UC) à Ebolowa, afin d'encourager les Équato-guinéens d'accéder à l'indépendance en se rattachant à l'État du Cameroun. (Ahmadou Ahidjo, Rapport de politique générale, 4^e congrès de l'Union Camerounaise (UC), Juillet 1962 à Ebolowa).

³ Cette politique camerounaise fut soutenue par des nationalistes équato-guinéens à travers leurs mouvements d'émancipation. Ce fut le cas du Movimiento Nacional de Liberación de Guinea Ecuatorial (MONALIGE); de l'Idea Popular de Guinea Ecuatorial (IPGE).

ce projet et la Guinée proclama son indépendance en 1968. Cette collaboration avec les opposants au régime de Macias Nguema ne pouvait qu'exacerber les tensions entre Yaoundé et Malabo.

1.2. La fuite des réfugiés équato-guinéens vers le Cameroun pendant le règne de Macias Nguema

Dès l'accession de Francisco Macias Nguema au pouvoir, certaines mesures telles que la suppression du multipartisme furent adoptées. Ce fait obligea les citoyens équato-guinéens à migrer vers les pays voisins dont le Cameroun. Le Parti National des Travailleurs (Partido Unico Nacional de Trabajadores - PUNT) fut alors imposé comme dans la plupart des anciennes colonies nouvellement indépendantes. La constitution démocratiquement élaborée et qui tenait compte de toutes les composantes ethniques du pays fut abolie. Toute opinion contraire est alors condamnée ; les auteurs, considérés et traités comme des subversifs sont purement et simplement traqués (M. Liniger-Goumaz, 1981 : 1). Le même sort était d'ailleurs réservé aux ministres en disgrâce ainsi qu'à leurs familles (M. Pauron, 2018). Dès cet instant, de nombreux Équato-guinéens quittèrent leur pays pour des raisons politiques et même économiques à destination du Cameroun.

Le Cameroun hébergeait 40000 réfugiés en 1978 dont cinquante-et-deux politiques ayant occupé de hautes fonctions dans le pays selon l'Alianza Nacional de Restauracion Democratica (ANRD), un parti guinéen (M. Liniger-Goumaz, 1986 : p. 421). Bien que la gestion de ces réfugiés fut mal perçue par Malabo, ils obtinrent des aides multiformes de l'État du Cameroun et des organismes internationaux avec lesquels le Cameroun avait signé des accords. Les archives du ministère des relations extérieures du Cameroun, montrent qu'environ 216 réfugiés équato-guinéens travaillant dans les sociétés sucrières comme SOSUCAM (Société Sucrière du Cameroun) et CAMSUCO (Cameroon Sugar Company) avaient bénéficié des logements en 1974. Pour certains, l'accueil que le Cameroun réserva à ces réfugiés alla au-delà des attentes. Dans certaines villes telles qu'Ambam et Olamze dans le sud du pays, les réfugiés reçurent de lots de terrain : « L'aide au logement consistait dans l'attribution des lots de terrain et la fourniture du matériel et des matériaux de construction. Tel fut le cas en 1979 quand des réfugiés équato-guinéens trouvèrent refuge dans les localités d'Ambam, Ma'an et Olamzé au sud du pays » (D. Tsafack, 2018 : 133). En outre, à ceux qui travaillaient dans la fonction publique, un appui minimum (50 000fcfa) était-il octroyé à chaque famille en termes d'allocation, leurs enfants bénéficiaient de l'éducation dans les établissements publics au même degré que tous les Camerounais (N. Mouelle Kombi, 1986 : 60-61).

Le Cameroun pour terminer, mit sur pied un Comité de coordination et de gestion des réfugiés équato-guinéens dénommé « Comité National pour les Réfugiés Équato-guinéens »⁴. Dans ce cadre, il collabora en 1978 avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) qui permit d'aider de nombreux réfugiés (D. Tsafack, 2018 : 133). Des aides financières se multiplièrent dès cet instant, octroyées par le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers des accords signés en 1978 entre l'État du Cameroun et ces organismes pour subvenir aux besoins des 2011 familles des réfugiés au Cameroun (J. Koufan, 2008 : 231).

Tout ce qui précède montre que dans le passé, le Cameroun a accueilli suffisamment de migrants équato-guinéens auxquels il réserva un traitement plus ou moins chaleureux. Cependant, en dépit des points marqués en matière de gestion de ces réfugiés, le Cameroun fut critiqué, car pour la Guinée, ses intentions en cachaient d'autres. L'État équato-guinéen dénonça et accusa le Cameroun d'exploiter ses ressortissants⁵. Cette dénonciation de la qualité de traitement de réfugiés équato-guinéens provoqua de vives tensions entre Malabo et Yaoundé. Malabo entreprit alors des démarches entre 1974 et 1979 à travers son Ministre des Affaires Étrangères et Vice-Président, Bonifacio Nguéma et Essono Nchama pour solliciter le rapatriement des opposants politiques à son régime. Les discordances entre les deux pays ne gravitaient plus seulement autour de ces premiers mouvements des réfugiés, elles allaient dorénavant au-delà.

2. Les crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale et les tentatives de résolution

L'actualité et la littérature existante font état de différents conflits frontaliers et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale, et des mesures prises pour les endiguer.

2.1. Les conflits frontaliers et les rixes entre les populations

Bien que des autorités camerounaises aient exprimé leurs ambitions de voir les deux entités artificielles former un bloc solide, les premières velléités expansionnistes vinrent de la Guinée Équatoriale. Dès 1970, le Président Macias Nguema manifesta ses ambitions de conquérir Kyé-Ossi en se basant sur l'accord franco-espagnol de 1936 (M. B. Medjo Medjo, 2021 : 18). Le Gabon, nourrissant les mêmes visées s'y opposa et obtint gain de cause. Le Cameroun découvrit que cette

⁴ Ce comité était composé des représentants du Ministère de l'Administration Territoriale, du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère des Affaires Sociales, de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale, du CND, du Ministère de la Défense, de deux observateurs (HCR et PNUD) et d'un conseiller-bailleur (HCR).

⁵ Pour Max Liniger-Goumaz, depuis 1969, le Cameroun abrite quelques 30 000 réfugiés équato-guinéens dont quelques 1000 ou 1200 furent contraints aux travaux obligatoires dans les plantations de canne à sucre à Akonolinga et Mbandjock avec des salaires de misère ». Dans cette logique, l'ANRD, également accusa les autorités de Yaoundé de maltraitance des réfugiés équato-guinéens qui ne bénéficiaient d'aucune assistance de leur part.

localité lui appartenait depuis 1908 (M. B. Medjo Medjo, 2021 : 45). Après un accord entre les Présidents Ahidjo et Omar Bongo à Ngaoundéré en 1976, Kyé-Ossi revint au Cameroun.

Pour récupérer ce territoire, les autorités de Malabo vont régulièrement déplacer les frontières. Ce fut le cas dans la province de Kie-Ntem (Guinée) et Abang (Cameroun) provoquant des affrontements entre les populations⁶. La frontière maritime ne resta pas inviolable elle aussi. Les îlots de Ntem et d'Einda furent réclamés, la Guinée contestant leur appartenance au Cameroun. À Rio Campo, des soldats équato-guinéens violaient régulièrement les eaux territoriales camerounaises pour arrêter des pêcheurs (A. Sumo Tayo, 2017 : 246).

En 1962, les recherches minières espagnoles découvrirent le sable aurifère dans les rivières de Kyé et Bibé à l'intersection des frontières du Cameroun, de la Guinée Équatoriale et du Gabon. Le Cameroun revendiqua cette localité comme son prolongement (Y. Yeptiep Siohdjie, 2016 : 123). En 1976, l'armée camerounaise l'occupa et procéda au déplacement des bornes pour rétablir la frontière théorique. En 1977, une Commission ad hoc fut mise en place pour resserrer les bornes. La frontière maritime proche de cette zone fut également un objet de désaccord entre les deux parties.

Concernant les rixes, elles venaient aussi de la dispute pour le contrôle des portions de terre de Ngoulengomane qui opposait les populations frontalières de Bidjabidjan-Ecodomsi et le village Adjap-Menguikom. Le conflit commença lorsqu'en 1974, les habitants de Bidjabidjan-Ecodomsi occupèrent illégalement les terres cultivables de Ngoulengomane jusqu'à la lisière de la rivière *Meki'i* à quelques mètres du village Adjap-Menguikom. Cette ambition des populations de Bidjabidjan à s'accaparer ces terres, créa un violent conflit entre les deux peuples frères.

2.2. Les conflits migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale

Dans la décennie 1990, la Guinée Équatoriale est devenue un pays « off-shore » (J. Roitman, G. Roso, 2001 : 129) qui, avant, ne vivait que du commerce entre le Cameroun, le Gabon, le Nigéria et l'Espagne. Aujourd'hui, elle fait partie des États pétroliers de l'Afrique. En 1991, la firme américaine indépendante Walter International découvrit au large de Bioko le champ de pétrole d'Alba. Elle commença alors à produire et à exporter environ 3000 barils par jour. En 1994, la production passa à 7200 barils avec une augmentation exponentielle des recettes pétrolières. Le boom pétrolier se poursuivit en 1995 avec la découverte du champ de Zafiro par la Joint-venture United Meridian Company (25%) et Mobile Oil (75%). À Zafiro et Opallo, la production atteignit plus de 17 000 barils par jour dès 1996. Depuis ce moment, la production pétrolière a connu une

⁶ Entretien avec E. Adang Ebéré, 51 ans, notable du village Menguikom et ancien haut cadre de l'entreprise française SOGEA-SATOM en Guinée Equatoriale, Adjap-Menguikom, le 15/03/2024.

croissance pérenne, passant de 60 000 barils en 1997 à 86 000 barils en 1998, puis à plus de 110 000 barils par jour en 1999 et à 128 000 en 2000. Devenu un nouvel eldorado pétrolier en Afrique Centrale, le pays par son attrait, suscita un vaste mouvement des Camerounais à la recherche du bien-être.

L'immigration des Camerounais en Guinée Équatoriale est antérieure à la manne pétrolière. En effet, l'administration coloniale espagnole avait entrepris une politique de recrutement des Camerounais dans les plantations de cacaoyers et de caféiers face à l'incapacité des *Fang* à fournir une main d'œuvre quantitative malgré qu'ils occupaient 80% du territoire. Macias Nguema poursuivit cette politique car, l'économie du pays dépendait essentiellement de la culture du cacao et du café.

Toutefois, l'exploitation de l'or noir a provoqué une forte ruée des Camerounais vers la Guinée Équatoriale alors devenue l'Émirat pétrolier de l'Afrique centrale constituant ainsi la plus forte diaspora étrangère dans le pays. Autrefois dépendant de ses voisins le Gabon et le Cameroun, la Guinée Équatoriale, devint surtout hostile à l'égard des ressortissants camerounais qu'elle perçoit comme une menace pour la stabilité nationale. La diplomatie camerounaise sonnait déjà l'alarme au regard des traitements dégradants dont les Camerounais faisaient l'objet (Y.A. Chouala, 2005). Ils étaient accusés de tous les maux : vol, cambriolage des banques, trafic des êtres humains, grand banditisme et envahissement. Ils étaient fouettés, leurs cartes de séjour retirées et leurs biens confisqués. On notait aussi des traitements discriminatoires et des emprisonnements abusifs (J. M. Obourou Ebere, 2024 : 49).

Ces violences et ce sentiment anti-camerounais trouvent leurs racines dans une interview du Président Obiang Nguema, accordée à *Jeune Afrique L'intelligent*, n°2186 : « Nombreux Camerounais résidant en Guinée Équatoriale se sont rendus coupables d'escroquerie, de détournements et mettent en danger la sécurité du pays » (2002 : 33). Il reprenait ainsi ses déclarations faites lors de la fête du PDGE à Malabo le dix-sept juillet 2000. Le Camerounais en Guinée Équatoriale est présenté comme un ennemi public à abattre afin de préserver la sécurité nationale. La chasse aux étrangers et notamment aux Camerounais commença et fut accompagnée de sévices corporels et d'arrestations arbitraires sous prétexte d'être en situation irrégulière. L'ambassadeur du Cameroun en Guinée Équatoriale dans un communiqué reconnu : « Des compatriotes ont été interpellés et retenus, au complexe multisport de Malabo (Banapa), aux côtés de nombreux autres ressortissants étrangers vivant dans la capitale équato-guinéenne »⁷. Ainsi en

⁷ Communiqué de Désiré Claude Owono Menguele, Ambassadeur du Cameroun en Guinée Équatoriale, Malabo, 03/11/2021.

2004, de nombreux Camerounais furent-ils alors expulsés vers la frontière à Kyé-Ossi et à Campo. Le gouvernement équato-guinéen expliqua vouloir réguler une immigration devenue anarchique et incontrôlée pouvant avoir des conséquences négatives sur l'équilibre démographique du pays.

La chute des cours mondiaux des revenus du pétrole à partir de 2017 et la crise économique qui s'abat sur le pays, les importants flux migratoires non contrôlés à la frontière de Kyé-Ossi ainsi que les multiples coups d'État manqués, poussèrent le gouvernement équato-guinéen à ériger unilatéralement un mur frontalier de 189 kilomètres de longueur avec des miradors sur la ligne de Kyé-Ossi-Campo (Cameroun) et d'Ébébiyin-Rio campo (Guinée Équatoriale). Ce qui fut concrétisé en 2019, non sans incident diplomatique. La Guinée Équatoriale justifia officiellement cette action en arguant sa volonté d'assurer la sécurité de cette zone frontalière poreuse.

2.3. Quelques tentatives de résolution des conflits frontaliers et migratoires entre les deux États

Les crises frontalières et migratoires n'ont pas seulement affecté les populations sœurs des deux pays, mais toute la sous-région. Depuis plusieurs décennies, le Gabon entretient des relations mitigées avec la Guinée concernant les îles Cocotiers, Conga et Mbanie riches en pétrole (Ladji. Ouattara, 2015). Tous ces différends rendent difficile le processus d'intégration. Face à tous ces défis, certaines mesures ont été préconisées en vue d'apaiser les tensions et rétablir l'harmonie entre les États.

La Grande Commission Mixte et le Traité de paix et de bon voisinage furent les premières mesures prises. La première fut signée entre les deux pays en 1977, au lendemain de l'occupation de la localité de Bibè à deux kilomètres d'Ébébiyin par le Cameroun. Elle réunissait des experts des deux États en matière de sécurité transfrontalière. Face aux limites du premier organe, le Traité fut signé en 1980. Les deux résolutions avaient entre autres pour mission d'anticiper et de prévenir les conflits pouvant surgir entre les parties, de maintenir une paix permanente, une amitié solide et un bon voisinage découlant naturellement de la fraternité qui lie les deux peuples, préserver, sauvegarder et respecter l'intégrité territoriale, la personnalité et la souveraineté de chacune des parties. Il était aussi question de toujours résoudre tout litige, de quelque forme que ce soit avec pour référence les principes de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

En ce qui concerne la Commission ad hoc de 2008, le Cameroun et la Guinée Équatoriale avaient mis en place un Comité ayant pour mission de délimiter leur frontière maritime commune. Chacune des parties avait recommandé à ses experts une délimitation consensuelle, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dite Convention de Montego Bay. Du 9 au 11 novembre 2008, se tint à Yaoundé, sa quatrième session. Les deux délégations au cours des

travaux, insistèrent sur la nécessité pour les experts de parvenir à une solution qui prenne en compte les droits et intérêts des deux pays. Cette recherche de la paix se poursuit en 2012 avec des accords portant création de la Commission mixte permanente de sécurité transfrontalière et le Règlement intérieur du Comité de suivi des questions consulaires et de sécurité transfrontalière.

En 2020, un autre accord intervint dans le cadre des relations entre les deux pays. Il fut signé à l'issue de vives tensions qui conduisirent la Guinée Équatoriale à engager la construction d'un mur de séparation le long de la frontière avec le Cameroun. La concertation dura trois jours à Yaoundé. Les délégations étaient conduites par Leandro Bekale Nkogo et, Joseph Beti Assomo, respectivement ministres de la défense de la Guinée Équatoriale et du Cameroun. Cet accord a été signé à Sipopo, en Guinée Équatoriale et renouvelé en 2023. Comme les précédents, il portait sur la sécurité transfrontalière. Cette multiplication d'accords semble jusqu'ici n'avoir pas produit les résultats escomptés au regard de la persistance des tensions qui continuent à miner les relations diplomatiques entre ces deux voisins, d'où la nécessité d'envisager une solution endogène pour une paix durable dans la région.

3. Recourir à la *Maât* dans la résolution des crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale

La multiplication des conflits sur le sol africain en ce début du vingt-et-unième siècle laisse penser à l'échec de la diplomatie occidentale. Aussi, semble-t-il nécessaire pour chaque peuple d'explorer les mécanismes propres à sa culture pour résoudre les problèmes qui le minent.

3.1. *Maât* : un principe éthique et juridique à appliquer dans la diplomatie en Afrique

Maât est un concept égyptien ancien à plusieurs variables rencontré dans différentes langues africaines⁸. Les auteurs lui donnent des significations sémantiquement proches : « Ordre cosmique déifié » (Th. Obenga, 1990 : 183), « Principe originel de l'ordre et de l'équilibre » (J. Cl. Goyon, 1996 : 154-156), « ordre universel » (S. Sauneron, 1959 : 156), « truth, right, justice » (A. H.

⁸ Chez les *Sereer*, (*Mât*) est à la fois « le régime d'un souverain », « l'administration civile » et « le pouvoir », mais aussi « l'ordre public ». Henri Gravrand relève pour la première fois la communauté de termes entre l'égyptien ancien et le *sereer*. Cf Oum Ndigi, « Les Basa du Cameroun et l'Antiquité pharaonique égypto-nubienne : recherche historique et linguistique comparative sur leurs rapports culturels à la lumière de l'égyptologie », Thèse de Doctorat (NR), Institut d'égyptologie-Victor Loret, Université Lumière Lyon II, 1997, p. 319. En pays *Wolof*, il est *mat*. Michel Leiris et Jacqueline Delange dans *Afrique noire. La création plastique* p. 40, paru aux éditions Gallimard à Paris en 1967, le traduisent par « qui convient », « qui est à la mesure de » et « qui est parfait ». Ce vocable se trouve sous la variante *maate* chez les *Duala* du Cameroun selon le Professeur Mbonji Edjenguele et signifie « ordre ». Chez les *Basaa*, il est connu sous deux variantes selon l'égyptologue Oum Ndigi dans sa thèse citée précédemment : *Mty* phonétisé *mataa* en démotique et *mee* apparue en langue copte à une époque tardive de l'histoire de l'Égypte et notamment à l'époque grecque. Il signifie « vérité-justice », « ordre », « équilibre » comme les autres variantes. En langue *basaa* ce terme est « vérité », « justice immanente », « équité ».

Gardiner, 1927 : 542), « Harmonie » (Oum Ndigi, 2001 : 77-86), « Rechte » et « Wahrheit » (A. Erman, H. Grapow, 1971 : 18), en français, « Vérité-Justice », « droiture », « rectitude » et « ordre ».

Toutes ces interprétations convergent vers le droit et l'éthique. Sur ce concept, semblent donc reposer la morale et le droit non seulement dans l'Égypte pharaonique, mais aussi dans plusieurs communautés d'Afrique noire. Ce concept s'étend même au-delà des frontières de l'Égypte et de l'Afrique noire pour toucher les confins du monde (B. Menu, 2005 : 13). C'est ce qui fait dire à Erik Hornung, égyptologue allemand, que *Maât* est le « concept éthique le plus universellement conçu » (1996 : 139). Leclant, une figure marquante de l'égyptologie française, rappelait simplement à la fin du dernier quart du vingtième siècle que *Maât* est « un modèle d'éthique » (J. Leclant, 1995 : 1295) parmi les vocables éthiques élaborés à travers le monde. Une autre étude de Menu présente *Maât* comme un phare qui oriente et éclaire tous les secteurs de la vie égyptienne et même son droit (B. Menu, 2006 : 33). Il ressort de cette analyse synthétique que la philosophie et le droit en Égypte pharaonique découlent du même concept *Maât* (Yoporeka Somet, 2005 : 104).

Il est indéniable que les normes éthiques et juridiques fondent toute institution qu'elle soit politique, sociale ou économique. C'est dans ce sens que *Maât*, ainsi que ses équivalents dans les langues et communautés des États d'Afrique noire, pourraient constituer un socle juridique endogène dans la reconstitution des institutions et la reconstruction des relations interethniques et même interétatiques (M. Eone, 2004). Ce principe régit à la fois la société et le cosmos tout entier.

En guise de résumé, voici comment Menu a su bien faire ressortir la double interprétation de *Maât* pour les Égyptiens anciens. Elle s'est basée sur la littérature égyptologique :

Les égyptologues se sont divisés sur l'interprétation de la *maât*, les uns accordant davantage d'importance à la notion d'équilibre cosmique (Bleeker, Derchain), les autres insistant sur l'idée de justice sociale (Assmann). Or, c'est le double aspect de la *maât* qu'il faut mettre en lumière : l'ordre universel dictant à l'homme un droit naturel, une conduite générale de bon comportement et la justice particulière inspirant aux juges et aux responsables politiques des décisions équitables dans le domaine économique et social (B. Menu, 2005 : 13).

Avec Menu, il est ainsi constaté qu'en Égypte ancienne comme dans les sociétés traditionnelles, le droit est un fait social vécu par chaque individu dans son environnement. Ce principe juridique enveloppe toutes les actions de l'homme. Il cadre avec la recherche de l'harmonie, de l'équité et le bon comportement comme elle le souligne si bien, que ce soit sur le plan politique qu'économique. Pour terminer, *Maât*, c'est l'Un et le multiple. L'Un qui se réfère au macrocosme et au Tout alors que le multiple renvoie à toutes les créatures. En d'autres termes, c'est l'harmonie entre le contenant et le contenu. C'est pour cette raison que les Égyptiens anciens ont représenté *Maât* en un socle taillé en biseau sur lequel, est posé le trône des divinités. Ainsi ce

concept constitue le fondement de l'équilibre du monde créé, la base sur laquelle repose toute vie cosmique et sociale. Cette représentation traduit l'actualité intemporelle de ce concept (E. Hornung, 1996 : 139). Des éclairages ayant été apportés en vue d'une meilleure compréhension, il convient de se pencher sur la manière dont *Maât* pourrait aider à juguler les différends frontaliers et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

3.2. *Maât* : une solution endogène aux problèmes frontaliers et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale

Les différends frontaliers et migratoires ont de tout temps opposé des communautés, des groupes ethniques, des peuples et des nations. Le Cameroun et la Guinée Équatoriale ne sont pas de ce fait un cas isolé. L'Égypte pharaonique, les grands Empires africains et même la plupart des communautés ont connu de multiples mouvements volontaires des populations étrangères (B. Menu, 2001 : 61), (M. Eone, 2004 : 75). Les raisons de ces migrations étaient économiques ou sécuritaires comme celles ayant poussé les Équato-guinéens à migrer vers le Cameroun ou les Camerounais vers la Guinée Équatoriale.

L'Égypte a connu un brassage des populations venues d'horizons divers dont la cause première fut la sécheresse et la famine. Considérée comme le grenier du monde antique, la prospérité de l'Égypte ne pouvait que lui valoir des sollicitations de ses voisins. L'histoire fait mention entre autres de la grande famine de sept ans au cours de laquelle, le pays du Nil fut le principal pourvoyeur des ravitaillements en Orient (La Sainte Bible : 45). Ce statut ne pouvait que prédisposer ce pays à accueillir des populations en détresse. B. Menu (2001 : 61) écrit :

L'attirante luxuriance de la vallée du Nil a provoqué, durant la préhistoire comme aux époques historiques, des invasions de peuplades limitrophes et de tribus nomades. Dès la fondation du régime pharaonique, ces groupes ont été intégrés de gré ou de force et installés sur les terres récemment défrichées et mises en valeur.

À la différence des Camerounais et des Équato-guinéens, tous *bantu* et appartenant pour la plupart aux mêmes groupes ethniques, les voisins envahisseurs des Égyptiens furent des Bédouins, des Hyksos et des Amou de race différente (E. Laffont, 1979 : 62-63). Et pourtant, grâce à *Maât*, l'Un et le multiple, leur principe éthique d'harmonie et de référence, les Égyptiens surent mettre sur pied des mécanismes harmonieux d'intégration des populations étrangères.

L'Égypte pharaonique, comme la plupart des grands Empires de l'Afrique ancienne, ne mit pas que ses ressources matérielles au service des étrangers. Elle ouvrit la porte de ses temples aux étrangers assoiffés de sa science. Aussi, l'histoire fait-elle mention de la présence d'individus tels que Hérodote, Platon, Pythagore, Démocrite, Orphée, Thalès, Eudoxe, Solon, Héraclite, Isocrate, Anaxagore, Chilon, Strabon, Lycurgue et autres (M. Bernal, 1996 : 138). Par cet acte d'ouverture, le pays d'Égypte jette les bases d'une fraternité universelle.

Dès les époques les plus reculées, l'hospitalité a été une des marques de la culture africaine. L'étranger occupe une place de choix ici. Sa présence change le climat dans la maison. Son arrivée était même précédée de certains éléments de la nature propres à chaque milieu. Recevoir un étranger était donc synonyme de réjouissance. L'hospitalité était de ce fait assimilée par tous les membres du groupe au point où elle semble être une norme : « L'hospitalité est de règle quoique nul ne puisse y prétendre obligatoirement » (G. Haessig, 1963 : 146). Pour l'Égyptien, l'étranger est un frère et mérite de partager notre repas. Le sage Amenemopé ne déclare-t-il pas : « N'oublie jamais que l'étranger est ton frère, et ne passe pas à côté de lui avec ta jarre d'huile sans t'arrêter » (E. Laffont, 1979 : 124). Un père malien ne s'éloignait de la norme égyptienne dans ce conseil à son fils :

Quand tu seras grand, tu ouvriras ta porte à l'étranger, car le riz cuit appartient à tous. L'homme est un peu comme un grand arbre : tout voyageur a droit à son ombre. Lorsque personne ne viendra chez toi, c'est que tu seras comme un arbre envahi par des fourmis rouges : les voyageurs te fuiront (S. Badian, 1972 : 118).

Toutes ces règles de vie sont ancrées dans la conception du monde des Négro-africains pour qui tous les êtres font Un. Par conséquent, ils doivent vivre harmonieusement. C'est cette vie en harmonie qui engendre la solidarité qui n'est conséquente à aucune influence extérieure contrairement aux propos de Hegel selon lesquels, c'est l'esclavage qui aurait fait naître la solidarité et l'humanisme parmi les Noirs (G. W. F. Hegel, 1954 : 92).

La formation des États modernes en Afrique ayant obéi à un modèle étranger, n'a pu que produire des résultats liés à son contexte. Des rapports marqués par une volonté de puissance entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale, à la sauvegarde d'intérêts égoïstes, en passant par la méfiance, l'absence de volonté à appliquer les accords de paix, ainsi que la non délimitation claire des frontières constituent autant de solutions non adaptées aux réalités sociologiques et même philosophiques du monde africain. Tous ces manquements, aidés sans doute par l'influence extérieure⁹ n'ont pu donner pour résultats que l'expulsion des populations des deux pays. L'Afrique ne semble pourtant pas avoir cessé de nourrir de sa sève le monde ; et la mise à l'écart de *Maât*, modèle universel d'éthique et d'harmonie, inspirateur de la Grèce antique n'est-elle pas une épée sur la paix du continent ?

Le retour aux sources culturelles de l'Afrique est plus qu'indispensable. Federico Mayor, ancien directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture le martelait à la fin de son mandat :

⁹ L'influence extérieure dans les conflits Cameroun-Guinée Équatoriale se matérialise par la lutte du contrôle des champs pétroliers entre les entreprises pétrolières au Cameroun et en Guinée Équatoriale.

L'Afrique est la région du monde où l'on compte le plus grand nombre de conflits armés majeurs et où les niveaux de développement atteignent les minima critiques. Conséquence d'une conception erronée du développement, les mutations politiques et économiques en cours entraînent une instabilité grandissante des institutions et un accroissement des inégalités qui, conjugués aux effets d'une mondialisation tendant à exclure les plus pauvres, sont la source de tensions et de conflits. L'actualité montre, malheureusement plus que jamais, que le développement, pas plus que l'instauration de la démocratie et la construction de la paix, ne peut se concevoir indépendamment de la culture et des traditions locales [...] et qu'il appartient aux Africains eux-mêmes de trouver les ressources nécessaires à la solution des crises permanentes qui traversent leur continent en puisant dans leur histoire et leur patrimoine culturel commun. (F. Mayor, 1999 : iii).

Ce propos de Mayor constate l'échec des modèles généralement importés. Le destin de l'Afrique repose sur la revalorisation de ses propres atouts. Cela faisait figure d'utopie lorsque Cheikh Anta Diop professait déjà le retour de l'Afrique à l'Égypte, seule condition de sa survie en 1981. Il relevait :

Pour nous, le retour à l'Égypte dans tous les domaines est la condition nécessaire pour réconcilier les civilisations africaines avec l'histoire, pour pouvoir bâtir un corps de sciences humaines modernes, pour rénover la culture africaine. Loin d'être une délectation sur le passé, un regard vers l'Égypte antique est la meilleure façon de concevoir et de bâtir notre futur culturel. L'Égypte jouera, dans la culture africaine repensée et rénovée, le même rôle que les antiquités gréco-romaines dans la culture occidentale (C. A. Diop, 1981 : 12).

Le contexte actuel donne raison à Diop. Les Africains eux-mêmes doivent forger le destin de leur continent. Pour cela, il faudrait allier volonté et détermination. À cet effet, la chute des masques de toute domination s'avère nécessaire ainsi que la restauration des principes fondamentaux de la civilisation africaine. À ce titre, il convient d'encourager les méthodes transparentes africaines de gestion des hommes et des affaires dans les rapports interétatiques. La *maât* véritable socle ontologique dans lequel se plonge l'appareil institutionnel africain, peut servir de déclic dans l'assainissement des relations entre les nations. Pour M. Bassong (2005 : 10) :

L'Afrique doit s'éveiller [...], donner le meilleur de sa philosophie politique, sociale et organisationnelle, fondée sur les liens de sang naturel par intégrations successives des niveaux d'organisation de plus en plus complexes (lignages, clans, tribus). Le fonctionnement de la société politique y relève d'une temporalité répétitive suggérée par l'organisation rituelle et mythique dans l'espace et le temps, elle-même source du maintien de l'idéal d'harmonie, de paix, d'équité et d'ordre social. Ce modèle a produit l'Égypte pharaonique, les empires du Ghana, Mali, Songhay, les royaumes Ashantis, Yoruba, etc ; il a au moins trois mille ans d'histoire et on peut l'affirmer suffisamment éprouvé pour le servir en alternative du modèle politique dominant, devenu décadent à l'épreuve du temps.

Ce texte suggère une reconfiguration de la politique à partir d'une organisation sociale horizontale naturelle ; l'objectif du politique intégrant la recherche de l'équilibre et de l'harmonie au sein des clans, ethnies et États. Ce qui permettrait l'émergence de solides blocs pouvant favoriser une meilleure intégration régionale au-delà d'une délimitation naturelle des frontières. Tous ces différents niveaux d'intégration peuvent être liés par un serment, gage de son inviolabilité.

Conclusion

Depuis les indépendances des années 1960, l'Afrique noire est l'une des régions du monde où sévit un grand nombre de conflits. Le thème de cette recherche à savoir « Revivre de Maât : une

solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2025)» a été inspiré de la mise à l'écart par les Africains des méthodes et mécanismes endogènes de résolutions des conflits pour des voies généralement empruntées de la diplomatie occidentale. Ce fait ressort dans les relations entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

Cependant l'histoire de l'Afrique postcoloniale montre une inadéquation entre la culture locale et les démarches entreprises pour juguler les problèmes qui secouent le continent. D'où le constat d'échec effectué par des auteurs comme F. Mayor (1999) et Mohamadou Ouedraogo (2000). L'Afrique qui a plus de cinq mille ans d'histoire, a traversé autant de périodes tumultueuses et aussi grandes que son histoire. L'Égypte pharaonique en est un exemple vivant. Grâce et par *Maât*, elle a toujours su se relever. Le contact avec les empires du Proche et du Moyen Orient l'amena à élaborer une pensée internationale. Elle conclut alors de bonne heure des accords avec la Mitanni, la Babylonie, l'Assyrie et le pays Hittite. Guidées par le principe de « Vérité-Justice », les relations que l'Égypte entretenait avec ses voisins furent toujours teintées d'humanisme. La *Maât* se pose ainsi comme une alternative aux méthodes infructueuses utilisées pour résoudre les conflits migratoires et frontaliers entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale.

Références bibliographiques

- ADAMOU MOUSSA Ibrahim, 2019, « L'insécurité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : le cas de la frontière entre le Niger et le Nigeria », Thèse de Doctorat en Science politique, Université Côte Azur, France.
- BADIAN Seidou, 1972, *Sous l'orage*, Paris, Présence Africaine.
- BERNAL Martin, 1996, *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, Vol I, L'invention de la Grèce antique 1785-1985, Paris, Puf.
- CHOUALA Yves Alexandre, 2005, « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale : Fondements, enjeux et perspectives », in *Polis, Revue Camerounaise de Science Politique*, vol. 12, numéro spécial, p. 155-175.
- DAUMAS François, 1965, *La civilisation de l'Égypte pharaonique*, Paris, Arthaud.
- DIOP Cheikh Anta, 1981, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence Africaine..
- DUBOIS Yann, 2013, *Frontières et mobilité au quotidien : Modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle*, Éditions Alphil, PUF, Neuchatel.
- ERMAN Adolf, GRAPOW Herman, 1971, *Wörterbuch der Aegyptischen Sprache*, Vol II, Berlin, Akademie-Verlag.
- EONE Michel, 2004, « Maât /Mataa/Mee ou l'éthique de Vérité-Justice des Egyptiens anciens et des Africains modernes : essai d'approche historique du droit africain», Mémoire soutenu en vue de l'obtention de la Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, Cameroun.
- GARDINER Alan Henderson, 1927, *Egyptian Grammar. Being an Introduction to the Study of Hieroglyphs*, Oxford, Clarendon Press.
- GOYON Jean-Claude, 1996, « Le secret des Egyptiens », in *Science & vie, Hors-série n° 197*, p. 154-156.
- HAESSIG Georg, décembre 1963, « Eléments du droit coutumier bassa (extrait des archives allemandes) », *Revue Abbia*, n° 4, p. 136-156.

- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1954, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, traduction de J. Gibelin, Paris, Vrin.
- HORNUNG Erik, 1996, *L'esprit du temps des pharaons*, France, Editions du Félin.
- LINIGER-GOURMAZ Max, 1981, « L'enfer de la terreur nguemiste : la Guinée Equatoriale », *Peuples Noirs Peuples Africains*, n° 24, p. 34-50.
- LINIGER-GOURMAZ Max, 1986, *Connaître la Guinée Équatoriale*, Rouen, Peuples Noirs.
- KOUFAN Jean, 2008, « Les relations entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale de 1960 à 1990 : Vicissitudes et perspectives d'un bon voisinage, NKA' (Revue interdisciplinaire de la FLSH de l'Université de Dschang), n° 7, p. 231-246.
- LAFFONT Elisabeth, 1979, *Les livres de sagesse des pharaons*, Paris, Gallimard.
- LASSERRE Frédéric et MOTTET Eric, 1992, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin.
- LECLANT Jean, 1995, «Un modèle d'éthique : la Vérité-Justice de l'Égypte pharaonique», in *Federico Mayor. Amicorum Liber, Le livre d'hommage offert au Directeur Général de l'UNESCO par ses Amis à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Bruxelles, Bruylant, p. 1295-1299.
- MAYOR Federico, 1999, Préface, "Mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits" in *Les fondements endogènes d'une culture de la paix en Afrique*, Paris, UNESCO, p. iii-v.
- MBOG BASSONG, 2005, "L'Etat de droit : insuffisances fondamentales du concept et perspectives pour une culture de paix", Colloque organisé par le service œcuménique pour la paix, Yaoundé, 11 et 12 juillet, Inédit, p. 1-11.
- MEDJO MEDJO Michel Bertin, 2021, « L'influence de l'ethnicité sur le commerce frontalier : le cas de la ville de kyé-ossi au sud Cameroun », Thèse de Doctorat /Ph.D, Stellenbosch Universit, République Sudafricaine.
- MENU Bernadette, 2006, « La notion de Maât dans l'idéologie pharaonique et dans le droit égyptien », in B. *Anagnostou-Canas, Dire le droit : normes, juges, jurisconsultes*, Paris, Panthéon-Assas, p. 33-43.
- MENU Bernadette, 2005, *Maât, l'ordre juste du monde*, Paris, Editions Michalon.
- MENU Bernadette, 2000, « La question de l'esclavage dans l'Égypte pharaonique », *Droit et culture*, 39. /1, p. 59-79.
- MIDANT-REYNES Beatrice, 2005, « La préhistoire de l'Égypte et l'émergence de la royauté », *Pharaon*, Paris, Flammarion, p. 18-25.
- MOUELLE KOMBI Narcisse, 1986, « Les réfugiés au Cameroun », Mémoire de Maîtrise en Droit Public, Université de Yaoundé, Cameroun.
- MOUELLE KOMBI Narcisse, 1996, *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan.
- OBENGA Théophile, 1990, *La Philosophie africaine de la période pharaonique 2780-330 avant notre ère*, Paris, l'Harmattan.
- OUATTARA LADJI, 2014, « les frontières en Afrique : héritage du passé colonial, enjeu actuel », *Note de recherche de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, n° 11.
- OUEDRAOGO Mohamadou, 2000, *Culture et développement en Afrique. Le temps du repositionnement*, Préface de J.-L. Roy, Paris, l'Harmattan.
- OUM NDIGI, (Février/Mars 2001), « La Maât et le Mbok basaa. Note pour une étude comparée des fondements constitutionnels de deux civilisations africaines », *Cahiers Caribéens d'Égyptologie*, n°2, Editions Tyanaba, p. 77-86.

PAURON Michael, « Ce jour-là : le 12 octobre 1968, le Tigre de Malabo arrive au pouvoir », *Jeune Afrique*, 12 octobre 2018 lu sur <https://www.jeuneafrique.com/mag/640572/politique/ce-jour-la-le-12-octobre-1968-le-tigre-de-malabo-arrive-au-pouvoir/> le 1 avril 2024 à 10h30.

PERSON Yves, 1975, « L'Afrique noire et ses frontières », *Le mois en Afrique*, n° 80, p. 1-21.

ROITMAN, Julien et ROSO Calvin, 2001, « Guinée-équatoriale : être "off-shore" pour rester "national" », Karthala, *Politique africaine*, n° 81, p. 129-140.

SAUNERON Serge, 1959, « Maât », in G. Posener et als, *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan.

SUMO TAYO Aimé Raoul, 2017, « Héritage colonial et gestion des conflictualités des frontières internationales du Cameroun de 1960 à 2008 », Thèse de doctorat en histoire des relations internationales, Université de Yaoundé 1, Cameroun.

TSAFACK Delmas, 2018, « La Guinée Équatoriale face au couple Cameroun-Gabon en Afrique centrale (1960-2012) : Histoire d'un petit État en quête d'émancipation et de puissance », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Dschang, Cameroun.

YEPTIEP SIOHDJIE, Stéphane Yannick., « Construction socio-historique de long terme des frontières du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale », thèse de Doctorat PhD, l'Institut des Frontières et Discontinuités (IFD) (Université du Littoral Côte d'Opale, 08/12/2016), in <http://hdl.handle.net/2078.1/201961>, (consulté le 30/04/2024).

YOPOREKA SOMET, 2005, *L'Afrique dans la philosophie. Introduction à la philosophie africaine pharaonique*, Gifsur-Yvette-France, Khepera.

Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Âge	Profession	Date et lieu de l'entretien
1	Nguema Eto Théophile	72 ans	IAEB retraité	02 mars 2024/Olamzé
2	Zoue Alexi	65 ans	Enseignant retraité	03 mars 2024/Ebolowa
3	Obiang Oloui Paul Génère	60 ans	Enseignant	03 mars 2024/Olamzé
4	Assoumou Engo Calvin	68 ans	Conseiller Régional	15 avril 2024/Meko'ossi
5	Pablo Osa Edu	42 ans	Enseignant	20 avril 2024/Ebébiyin
6	Mba Ona Juan	55 ans	Policier	20 avril 2024/Bidjadjan
7	Nguema Mba Nguema Urbain	68 ans	Enseignant	21 avril 2024/Bitam
8	Mengue Constancia	44 ans	Commerçante	21 avril 2024/Bidjadjan
9	Adang Ebéré Elie	51 ans	Agriculteur	15 mai 2024/ Menguikom
10	Djoumessi Apollinaire	52 ans	Enseignant	01 mai 2024 /Mbouda
11	Kamta Olivier	48 ans	Notable	01 mai 2024 / Mbouda
12	Tanda Tchinda Timoléon	61 ans	Enseignant	13 mai /Mbouda